

CHRONIQUE ÉLECTORALE

M. VIGNÉ D'OCTON ET SES ÉLECTEURS

Notre correspondant de Montpellier nous télégraphie :

Montpellier, le 25 août, 8 heures.

Un congrès, provoqué par le comité radical socialiste de Paulhan, s'est réuni, hier, dans cette petite ville, qui est un des foyers les plus ardents et les plus actifs de la démocratie avancée dans l'arrondissement de Lodève. Il s'agissait d'arrêter les mesures à prendre pour éclaircir le cas de M. Vigné, député, que l'on accuse d'avoir favorisé la validation de M. Flourens, député nationaliste de Paris, afin d'éviter tout débat sur sa propre élection.

M. le docteur Meslier, député socialiste de la Seine, et M. Charles Gras, ancien député socialiste du 5^e arrondissement de Paris, étaient venus à Paulhan pour la circonstance.

Environ cent délégués composaient le Congrès. Les électeurs républicains de Paulhan y ont assisté dans la partie réservée au public.

M. Vigné n'est pas venu et a télégraphié qu'il était malade.

M. Meslier a pris la parole le premier et a exposé les faits. Au moment de la vérification des pouvoirs, il avait le dossier de l'élection de M. Flourens dont il comptait réclamer l'invalidation. Ce dossier avait été constitué par M. Charles Gras, concurrent malheureux de M. Flourens. L'invalidation était probable et même certaine. M. Flourens n'avait obtenu qu'une infime minorité; de plus, il avait été condamné à 100 francs d'amende, 1,000 francs de dommages-intérêts et cinq insertions pour diffamation contre M. Charles-Gras. M. Meslier se préparait donc à intervenir à la tribune, lorsque M. Vigné réclama le dossier. M. Meslier, nouveau venu à la Chambre, pensa que M. Charles-Gras avait plus de confiance en un collègue qui, député depuis huit ans, connaissait mieux le Palais-Bourbon. Il remit donc le dossier.

La discussion devait venir le jeudi; mais, à la suite d'un accord entre M. Henry Cochin, député de la droite, ami de M. Flourens, et M. Vigné, les choses se précipitèrent, et le débat fut mis au mardi. Quand le président appela la discussion sur le rapport de l'élection de M. Flourens, M. Vigné était absent. Dès lors, M. Flourens fut validé sans

contestation. On eut, bientôt après, l'explication du mystère. La discussion du rapport sur l'élection de M. Vigné fut appelée presque aussitôt. MM. Auffray, Dérivière-Desgardes et Lasies étaient inscrits pour soutenir les protestations de M. Pierre Leroy-Beaulieu, concurrent de M. Vigné. Mais, ayant reçu satisfaction par la validation sans débat de M. Flourens, tous trois renoncèrent à la parole, et M. Vigné ne fut pas contesté.

« Il y avait eu certainement un marchandage », dit M. Meslier. C'était flagrant. Dans la même séance, au moment où l'on allait discuter une élection de la Gironde, notre collègue, M. Gauthier (de Clagny) dénonça la manœuvre en s'écriant, à propos du député que l'on contestait : « On voit bien que celui-ci n'est pas compris dans le marché ».

En terminant, M. Meslier affirme que c'est aux manœuvres de M. Vigné que l'on doit la validation de M. Flourens.

Après M. Meslier, M. Charles Gras monte à la tribune. Il déclare qu'il est venu, non pas en accusateur, mais en témoin et en victime. Il demande que le Congrès ne se prononce pas définitivement, car M. Vigné doit être entendu, mais qu'il se considère comme un Congrès préparatoire, chargé de suivre l'affaire et de fournir l'acte d'accusation au jury d'honneur et au Congrès définitif.

« Par la faute de M. Vigné, continue M. Charles Gras, la majorité républicaine est privée d'une unité. Le dossier que j'avais constitué était accablant. Je n'avais échoué qu'à quelques voix et j'avais obtenu contre M. Flourens une condamnation devant le tribunal correctionnel. L'invalidation n'était pas douteuse. Mais M. Vigné est venu s'emparer de ce dossier que M. Meslier avait reçu de moi. Je n'avais donné aucune mission à M. Vigné pour s'occuper de mes affaires.

» Bien des choses deviennent claires lorsqu'on sait que M. Flourens est l'oncle de M. Pierre Leroy-Beaulieu, concurrent de M. Vigné. Cette parenté explique tout.

» J'ai été abandonné à la Chambre, dit en terminant M. Charles Gras, par un homme de mon parti. Que ce parti se dresse maintenant ! Il me doit le témoignage que, si le Parlement est resté muet dans ma cause, c'est par suite d'une manœuvre inqualifiable dont les républicains sauront faire justice. »

M. Corbière, rédacteur en chef de l'*Indépendant de Lodève*, rappelle que M. Vigné avait annoncé qu'il poursuivrait M. Leroy-Beaulieu pour diffamation. La validation est venue, et M. Vigné a laissé passer les délais de prescription. Il se dit malade; mais il faut que la décision du Congrès empêche l'escamotage de l'affaire Vigné.

Les délégués au Congrès acceptent ensuite un ordre du jour présenté par M. Riquet, délégué d'Aspiran, l'un des plus anciens partisans de M. Vigné. Cet ordre du jour regrette l'absence de M. Vigné « accusé de marchandage » et décide qu'une commission de six membres suivra l'affaire devant le jury d'honneur et préparera la constitution d'un tribunal populaire chargé de donner une sanction aux faits énoncés.

M. Betout, professeur de seconde au lycée Janson-de-Sailly, qui a déjà été chargé d'une classe de rhétorique supérieure, est nommé professeur de rhétorique au même lycée en remplacement de M. Ferté qui est nommé proviseur du lycée d'Amiens. La division de seconde dont était chargé M. Betout est supprimée.

On annonce les nominations suivantes dans les lycées et collèges des départements :

- M. Beghin, professeur de mathématiques au lycée de Brest, passe à Nancy.
M. Sueur, professeur de mathématiques à Aurillac, passe à Brest.
M. Caussé, élève de l'École normale, est nommé professeur de mathématiques à Aurillac.
M. Lévy, professeur de mathématiques à Brest passe à Lons-le-Saunier.
M. Picardmorot, élève de l'École normale, est nommé professeur de mathématiques à Brest.
M. Pluchery, professeur de mathématiques à Brest, passe à Besançon.
M. Turmel, élève de l'École normale, est nommé professeur de mathématiques à Brest.
M. Gros, professeur de mathématiques à Rennes, passe à Grenoble.
M. Vénard, professeur de mathématiques à Quimper, passe à Rennes.
M. Lhermitte, élève de l'École normale, est nommé professeur de mathématiques à Quimper.
M. Cahen, suppléant de math. à Troyes, est délégué à Lorient.
M. Nuxart, prof. de math. à Bastia, passe à Beauvais.
M. Milhaud, élève de l'École normale, est nommé prof. de math. à Bastia.
M. Clairin, nommé précédemment prof. de math. à Nancy, est nommé à Dijon.
M. Aubry, nommé à Dijon, est maintenu à Alger.
M. Fouyé, de Douai, est nommé prof. de math. à Dijon.
M. Génin, du collège de Boulogne, agrégé de mathématiques, est nommé à Douai.
M. Huriez, professeur de mathématiques à Beauvais est nommé à Saint-Omer.
M. Samuel, professeur de mathématiques à Charlemagne, passe à Condorcet.
M. Aubert, de Stanislas, passe à Charlemagne.
M. Dreyfus, professeur de mathématiques à Foix, passe à Gap.
M. Marijon, professeur de mathématiques à Nîmes, est nommé à Lyon.
M. Desouches, professeur à Saint-Etienne, est nommé à Nîmes.
M. Rech, professeur de mathématiques à Lons-le-Saulnier, est nommé à Saint-Etienne.
M. Birabent, professeur de lettres au collège de Gaillac, passe à Castres.

SENTANT LES
au Cur-Comité.
L. G.

LES-OSTENDE

Dans le monde de la cavalerie, en Belgique, on est tout aux préparatifs du raid qui, comme on sait, doit avoir lieu après-demain entre Bruxelles et Ostende.

Les officiers étrangers, engagés pour le raid, sont arrivés hier à Bruxelles.

A onze heures et demie du matin, les officiers français ont débarqué à la gare du Midi par train spécial venant de Cambrai. Le lieutenant-colonel Gallet, attaché militaire à la légation de France, le lieutenant-colonel Crombrugghe et de nombreux officiers des guides étaient venus au-devant d'eux.

Les concurrents français ont été d'abord au nombre de 72; mais, après une sélection rigoureuse, 20 seulement, répondant strictement à toutes les conditions exigées, ont été autorisés à courir. Encore quatre d'entre eux ont-ils été retenus par des causes diverses.

En somme, il est arrivé seize officiers dont voici les noms : MM. les lieutenants Terrière, du 33^e d'artillerie; Viry, du 11^e hussards; Madamet, du 13^e dragons; Doremetz, du 8^e hussards; Lanne, du 17^e dragons; Bausil, du 28^e; Meynard, du 7^e; d'Auvergne, du 5^e chasseurs; Valder, du 22^e dragons; Romieux, du 8^e; de Chamereau, du 1^{er}; André, du 26^e; de Daguilhon-Pujol, du 3^e d'artillerie; de Galard, du 9^e chasseurs; de Montaigne, du 29^e dragons; de Novion, du 5^e; Lepic, du 5^e chasseurs.

Une foule nombreuse était venue les attendre à la gare même, mais elle a été déçue dans son attente, le train ayant été, à cause des chevaux qu'il amenait également, dirigé vers les quais des marchandises. A la tête du groupe venait le commandant Varin, écuyer en chef à l'École supérieure de guerre de Paris. Chaleureusement acclamés, les officiers français sont montés dans les breaks à quatre chevaux des deux régiments de guides et de l'artillerie, qui les ont conduits au grand trot à l'hôtel Britannique, où leurs appartements étaient retenus.

Dans l'après-midi, ils ont fait leurs visites officielles à la légation de France, où le ministre Gérard les a reçus; chez le ministre de la guerre belge; chez le lieutenant général Rouen, commandant la circonscription militaire; chez le lieutenant-général Bricoux, écuyer

HOTEL.

RT^e HOTEL
g^{ds} salons, 1 s.
ises, etc. Envi-
des Ch.-Elysées,
e. Ecrire T. R.,
la Bourse.

rléans

L'Océan

Retour

33 JOURS

Pierre-Quiberon, Quiberon, le Palais Ile-en-Mer), Lorient (Port-Louis, L. Quimperlé (le Pouldu), Concarneau, Q (Benodet, Beg-Meil, Fouesnant), Pont- (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Châ (Pentrey, Crozon, Morgat).

Chemins de fer de l'Etat

BILLETS DE BAINS DE MER A PRIX RÉDUITS

Jusqu'au 31 octobre, il est délivré au de Paris des billets d'aller et retour de classes, dits « billets de bains de mer » les stations balnéaires suivantes :

Royan, la Tremblade, le Chapus.